

## Baccalauréat Professionnel Gestion-Administration



### Vos qualités

Vous avez le goût pour les relations humaines et le travail en équipe Vous avez des qualités d'écoute, de neutralité, de diplomatie et de discrétion. Vous avez le sens des responsabilités et de l'organisation et vous maîtrisez l'expression orale et écrite.

22 semaines en milieu professionnel réparties sur trois ans

Où ? Les possibilités sont nombreuses : organismes publics, collectivités territoriales, associations.

### Vous souhaitez évoluer dans un secteur dynamique et en plein développement ?

Devenez gestionnaire administratif, employé administratif, adjoint administratif, assistant de gestion, gestionnaire commercial, gestionnaire du personnel.





## Votre formation en 3 ans

Enseignements professionnels organisés autour de pôles comprenant de la gestion, de la communication, de l'administration, de l'informatique. Réalisation de projets en lien avec la gestion-administration. Ateliers rédactionnels regroupant les disciplines littéraires et professionnelles : Enseignement général.

## Mais aussi...

22 semaines en milieu professionnel  
Où ? Dans toutes les organisations (entreprises, administrations, associations...)  
Quand ? Réparties sur les trois ans.

**Section Européenne** : 2 h à partir de la première, 1 h d'allemand et 1 h de travaux professionnels en allemand.

## Votre examen

La certification intermédiaire BEP MSA (Métiers des Services Administratifs) est validée en fin de première Baccalauréat Professionnel. Pour le Baccalauréat Gestion-Administration, toutes les matières sont validées en **Contrôle en Cours de Formation** (CCF) sauf : gestion administrative des relations avec le personnel, français et histoire géographie.

## Et ensuite...

BTS Assistant de gestion de PME-PMI, BTS Assistant de Manager, BTS Compétibilité Gestion des Organisations, Classe Préparatoire aux Écoles de Commerce.

*Les informations présentées dans cette fiche sont fournies à titre indicatif et sont susceptibles d'évolution. Seuls les textes officiels publiés par le Ministère de l'éducation nationale et par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche sont opposables.*

